

MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2017-10-0011

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest le 13 novembre 2017 à 19h30 au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : #2017-10-0011.

Nature et effets de la demande #2017-10-0011 :

Permettre la réduction de la marge de recul latérale du côté est de la propriété à 10 mètres lorsque la norme de l'annexe C du Règlement sur le zonage #264-2008 est de 15 mètres pour l'implantation d'une résidence unifamiliale.

Permettre également la construction d'une résidence unifamiliale dans une zone où la pente moyenne se situe à 23% lorsque l'implantation d'une construction dans une zone de pente doit être située sur un plateau où la pente naturelle est inférieure à 15%, conformément à l'article 17.3.1 du Règlement sur le zonage #264-2008.

Identification du site concerné : L'emplacement visé par la présente demande est situé sur le lot # 5 193 077 du cadastre du Québec (matricule : 9010-61-2440), situé sur le chemin des Hauteurs, près du 13, chemin des Hauteurs.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Bolton-Ouest, ce vendredi 27 octobre 2017.



Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier